

COMPTE-RENDU du 31 Mars 2015

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze et le trente et un mars à dix huit heures 30 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 26 mars 2015.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
FRAISSE Marie-Claude	x		
MOULS Bernard	x		
FOURNON GOHIER Régine	x		
PUEO Jean-François	x		
LACHAISE Michel	x		
SLOWTHER Valérie	x		
PEREZ Edouard	x		
LACUBE Sylvie		x	RAYNAUD Fabienne
SANCHEZ Marie-Christine	x		
MANI Raouf	x		
PERRIER Françoise	x		
HOLZ Bernard	x		

Secrétaire de séance : M. Michel LACHAISE est nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2015

Pascal VALLIERE, Maire, présente les propositions de crédits et pièces annexes des budgets dont le détail a été soumis à l'examen des élus réunis en commission.

Vu les délibérations du Conseil Municipal réuni en séance des 16 Mars 2015 portant

- approbation des comptes administratifs 2014
- approbation des comptes de gestion 2014
- affectation des résultats 2014

le Conseil municipal vote les budgets 2015 présentés au niveau du chapitre avec reprise des soldes antérieurs selon le détail suivant :

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	2.234.000,00	2.234.000,00
Fonctionnement	1.210.000,00	1.210.000,00
Investissement	1.024.000,00	1.024.000,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

PARC LOCATIF	477.000,00	477.000,00
Fonctionnement	275.000,00	275.000,00
Investissement	202.000,00	202.000,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

SERVICE EXT POMPES FUNEBRES	10.870,00	10.870,00
Exploitation	8.300,00	8.300,00
Investissement	2.570,00	2.570,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Vu l'état 1259 TH TF portant notification des bases d'imposition prévisionnelles et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015,

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de reconduire pour l'année 2015 les taux d'imposition selon le détail suivant :

Taxe Habitation	16.36 %
Taxe foncière bâti	28.98 %
Taxe foncière non bâti	114.15%

Adopté à l'unanimité des membres présents

19h50 - Présents :

VALLIERE P., RAYNAUD F., MAYNADIE Ph., MOULS B., FOURNON GOHIER R., PUEO J.F., LACHAISE M., SLOWTHER V., PEREZ E., SANCHEZ M. Ch., MANI R., PERRIER F., HOLZ B.

Pouvoirs de :

- LACUBE S. à RAYNAUD F.

- FRAISSE M.Cl. à J.F. PUEO

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2015

ANCIENS COMBATTANTS PEPIEUX	500,00
ASSOC DE L'ECOLE PUBLIQUE	500,00
ASSOC DE L'ECOLE PUBLIQUE (Subv spectacle Noël)	400,00
ASSOCIATION EQUESTRE EL CONDOR	300,00
ASSOCIAT° COMMUNALE DE CHASSE AGREE	300,00
ATOUT SPORT	1.000,00
BIBLIOTHEQUE AMICALE LAIQUE	100,00
BIBLIOTHEQUE AMICALE LAIQUE (subv compl)	360,00
CENTRE DE SECOURS D'AZILLE	1.000,00
COMITE DES FETES PEPIEUX	5.000,00
DIVERCITE EN MINERVOIX	300,00
FOYER CULTUREL ET SPORTIF	2 000,00
FOYER CULTUREL ET SPORTIF (subv compl)	1.500,00
LA BOUFFANELLE	200,00
PEPIEUX LOISIRS	700,00
LE MINERVOIS EN CHANTANT	200,00
LES BALLADINS DU COEUR	300,00
PEPIEUX PETANQUE	700,00
TROTTE CAILLOUX	200,00
UNION SPORTIVE DU MVOIS	2 900,00
RESTE A AFFECTER DIVERS	3.540,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

TARIFICATION AIRE DE REMPLISSAGE

Le Conseil est informé que l'aire de remplissage pour les pulvérisateurs agricoles sera opérationnelle le 07 avril prochain.

Sur proposition du Maire, il est décidé d'en définir l'utilisation et le fonctionnement selon les modalités suivantes :

- une fiche d'inscription est à déposer en Mairie accompagnée d'un chèque de 30 € établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC relatif au paiement d'un badge personnel et nominatif.

- En cas de perte ou de détérioration de ce badge, la délivrance d'un nouveau badge donnera lieu à la facturation de 30 € supplémentaires.

- L'eau utilisée par les exploitants ne sera pas facturée.

Adopté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

- Carrefour rue de l'Etang / Chemin de la Combe : nécessité de mettre à l'étude les travaux d'aménagement pour élargissement et mise en sécurité de la voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.